

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Prairial, an VI.



Bulletin de Rastadt. — Départ du comte de Metternich pour Fribourg en Brisgau. — Traits recueillis sur le comte de Lehrbach, ministre impérial à Rastadt. — Détails de plusieurs combats qui ont eu lieu entre les Irlandais unis et les troupes anglaises. — Discours et exécution d'O' Coigley, compagnon d'O' Connor. — Lettre écrite le 11 prairial à bord de l'Orient, vaisseau monté par Buonaparte

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 22 prairial.

La stagnation des affaires est telle ici, que le comte de Metternich est parti hier avec sa famille pour aller passer quelques jours à Fribourg en Brisgau, pays natal de son épouse. Il ne reviendra que jeudi prochain.

Avant-hier, il est allé avec toute la haute députation dîner à Seltz chez François (de Neufchâteau). Les ministres prussiens étoient de la partie; on y a été, dit-on, fort sérieux. On est resté dans la pièce d'assemblée, & on est parti si promptement, après le dîner, que tout le monde étoit de retour ici à sept heures.

M. le comte de Cobenzel étoit revenu avec les autres convives; mais il est reparti aujourd'hui pour continuer les conférences. On prétend ici qu'il n'est pas aussi satisfait du fond des négociations, que des formes du plénipotentiaire français. Il restera à Seltz deux jours.

Le citoyen Melzi-d'Erille, envoyé de la république cisalpine, a reçu son rappel avant-hier par un courier extraordinaire. Il part, dit-on, pour Paris. On ne sait si c'est pour y rester, ou s'il ne fera qu'y passer en retournant à Milan.

On sait aujourd'hui que la cour de Berlin repousse toute idée tendante à la faire entrer dans une coalition quelconque: mais que néanmoins elle insistera fortement pour que le gouvernement français retire les dernières demandes contenues dans la note de ses plénipotentiaires. Les ministres prussiens ici ne le cachent point.

On nous annonce enfin comme certaine l'arrivée de Jean Debry pour le 25. On dit tenir cette assurance de François (de Neufchâteau). On dit aussi que le directoire exige une satisfaction formelle de la cour de Vienne pour les outrages prodigués à Bernadotte. L'Autriche paroît répugner à cette demande, qui pourra bien entraver la marche des conférences de Seltz.

Pour continuer l'esquisse des principaux personnages du congrès, voici quelques traits recueillis sur le caractère de M. le comte de Lehrbach, député de l'empereur pour l'Autriche. Ce ministre est peu connu dans la carrière diplomatique, mais il l'est beaucoup par sa conduite dans le Tyrol,

où il a commandé pour S. M. I. C'est un preux chevalier de l'ancienne Roche, comme on dit; il est d'une véracité & d'une loyauté rares. Il a le courage de penser tout haut, & ne dit que ce qu'il pense. Il est dévoué à la personne de son maître & à son gouvernement. Son caractère ouvert, incapable de feinte & de dissimulation, une sorte de superstition monarchique, son extrême franchise qui va quelquefois jusqu'à la brusquerie, ont occasionné ici quelques scènes assez vives entre lui & les ministres français, dont les opinions, la fierté & le langage républicains s'allioient difficilement avec la manière de penser, de voir & de parler d'un homme qui tient à tout ce que la philosophie moderne appelle *préjugés*.

La maison d'Autriche lui a obligation; il n'a pas peu contribué, par sa conduite, par son éloquence mâle & populaire, parfaitement concordante avec les mœurs simples, & le caractère naïf & un peu sauvage des montagnards Tyroliens, à prévenir parmi eux tout mouvement révolutionnaire, lorsque les Français étoient à la porte de leur pays ou dans leur pays même, à exalter leur bravoure naturelle & leur attachement pour leur prince, jusqu'à l'enthousiasme, & à former ainsi, lors de la marche triomphante de l'armée d'Italie, un rempart qui a sauvé Vienne & peut-être le trône de la maison d'Autriche.

On peut dire que l'empereur auroit eu de la peine à choisir trois ministres plus propres que ceux qu'il a au congrès, pour soutenir la dignité de son rang & les intérêts de sa maison & des ses états.

S U I S S E.

D'Arar, le 20 prairial.

On parle beaucoup d'une nouvelle division territoriale de l'Helvétie, qui restreindra le nombre des cantons ou départemens de toute la république à huit ou neuf. Chacun de ces cantons ayant à-peu-près deux cent mille habitans, ne seroit pas trop considérable en population pour la forme de gouvernement établie dans notre pays. Cependant par cette nouvelle division, les dépenses de l'état seront diminuées de beaucoup. Il y aura moins de représentans, moins d'administrations & de tribunaux.

On prétend toujours que notre ville ne pouvant suffire au logement & à l'emplacement des nouvelles autorités constituées, le siège du gouvernement helvétique & de la législation sera transféré à Berne. Les chefs-lieux principaux sont, à ce qu'on assure, Soleure, Arar, Zurich, Lucerne, Schwitz, Lugan, Sion, Lausanne & Fribourg.

Les cantons de Lucerne & de Schwitz ont fait entre eux un arrangement, d'après lequel les citoyens de ce dernier

canton restitueront tout ce qu'ils ont pris à Lucerne lors de leur entrée dans cette ville, il y a à-peu-près deux mois.

Le grand conseil de notre république a supprimé, il y a quelques jours, tous les droits féodaux, les rentes foncières & les dîmes. Les particuliers qui sont propriétaires de dîmes ou de rentes foncières, seront dédommagés.

Dans quelques-unes des dernières séances de ce conseil, il a été question de la mauvaise discipline de quelques corps de troupes françaises, sur-tout dans les cantons du Léman & de Zurich, & d'une proclamation du général Schawenbourg, relative aux mesures de sûreté intérieure. Plusieurs représentans ont parlé à ce sujet avec beaucoup de chaleur: « A quoi nous sert, disoit entr'autres le citoyen Suter (de Zofingue), notre constitution, qui nous promet la liberté & l'indépendance? à quoi servent nos délibérations, si nous sommes à tout moment sous l'autorité des agens français? à quoi nous servent nos formes judiciaires, si nos concitoyens peuvent être traînés devant des conseils de guerre? Quoique je ne sois pas président, je jure de vivre libre ou de mourir ». (Applaudissemens universels).

« Combien de tems, disoit Nazet (du Valais) une puissance étrangère nous prescrira-t-elle encore des loix? Nous avons une constitution; nous sommes puissance indépendante. Il y a des personnes étrangères qui voudroient nous donner des fers; mais avant de le souffrir, il faut qu'on me déchire le cœur & qu'on me traîne à l'échafaud; je recommanderois alors ma femme & mes enfans à la Providence, & je mourrois ».

On assure que notre corps législatif enverra une députation de quelques membres à Paris, pour présenter au directoire la véritable situation de la Suisse & pour porter des plaintes contre quelques agens français supérieurs. Quant à la proclamation de Schawenbourg, on prétend qu'elle sera en partie cassée par notre corps législatif, comme attentatoire à la souveraineté de la république helvétique.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 prairial.

M. Pitt a beaucoup souffert pendant quelque jours d'une goutte remontée dans l'estomac. On dit qu'il ne pourra assister aux séances de la chambre des communes le reste de la session, & que même, il va aller aux eaux de Bath.

M. Dundas a beaucoup souffert hier d'une attaque de paralysie. Il a reçu du lord Balcarras, gouverneur de la Jamaïque, des dépêches portant que cette île jouit de la paix la plus profonde & de la plus grande prospérité.

Avant-hier, le comte Woronzo, ambassadeur de Russie, eut une conférence de quelques heures avec lord Grenville, d'après des dépêches qu'il venoit de recevoir de sa cour.

Le bruit court que le parlement sera ajourné le 22 ou le 27 de ce mois.

C'est le contre-amiral Nelson qui commande notre division de la Méditerranée; elle est de dix vaisseaux. Nous devons en avoir en tout, dans les mers du Midi, 32.

Des agens de la police ont amené de Portsmouth le colonel Tate. Il a été mis en prison, par ordre du duc de Portland, sans avoir subi d'interrogatoire.

Le courrier d'Irlande arrivé hier, nous a confirmé dans l'idée que si le gouvernement n'avoit publié aucune pièce officielle, sur la situation de cette île, c'est qu'il n'avoit rien d'agréable à annoncer. Il ne s'est pas engagé d'action générale, parce que les insurgés sentent l'impossibilité de résister en pleine campagne aux troupes royales. Aussi ne bornent-ils à livrer des combats partiels, pour tem-

poriser & se pourvoir des objets nécessaires. Fidèles à ce plan, ils ont engagé diverses escarmouches sur la montagne de Wixford. L'avantage est presque toujours demeuré aux troupes royales.

Cependant les insurgés ont remporté dernièrement une victoire importante. Un détachement aux ordres du colonel Lambert Walpole, neveu du lord de ce nom, composé de cinq à six cents hommes, s'avançoit avec plusieurs pièces d'artillerie des environs de Ross, pour opérer sa jonction avec le corps d'armée, commandé par les généraux Bustace, Fawcett & Johnstone, qui avoient formé le projet d'attaquer l'ennemi sur trois points différens. Le détachement passoit un défilé, quand tout-à-tout les insurgés s'élançerent sur nos troupes, les attaquèrent de toutes parts, & après un combat opiniâtre, les taillèrent en pièces. Le colonel Walpole fut tué d'un coup de canon. La perte des ennemis a dû être considérable, mais la nôtre est plus grande encore. Cinq pièces d'artillerie sont tombées en leur pouvoir. Nos troupes, réduites à 300 hommes, ont eu beaucoup de peine à effectuer leur retraite.

Les insurgés se sont emparés des baies & des ports du comté de Wexford. On craint que les Français ne profitent de cette facilité pour leur faire passer des officiers & des armes. Enniscorthy, dont ils se sont rendus maîtres, est une ville forte & peuplée.

Le régiment du comté de Berk va, dit-on, s'embarquer à Newcastle pour l'Irlande. Douze ou treize autres corps s'embarqueront incessamment à Plymouth, Liverpool, &c. pour la même destination.

Lord Edouard Fitzgerald est mort dans sa prison, à deux heures du matin. Quelques heures avant d'expirer, il eut un violent transport. Mais il devint plus calme dans ses derniers momens. Il témoigna le plus vif désir de voir son frere, lord Henri, sans pouvoir obtenir cette faveur.

Milady Edouard Fitzgerald (Paméla) est inconsolable de la mort de son époux. Le duc & la duchesse de Leinster lui prodiguent les soins les plus tendres & les plus délicats. Les ministres ne lui ont permis de rester ici que trois jours; elle se dispose à partir pour Hambourg.

Les arrestations continuent en Irlande. On assure que trois cents mille irlandais-unis ont juré de ne poser les armes que lorsqu'ils auront recouvré leurs droits.

I R L A N D E.

De Dublin, le 16 prairial.

Le 3 de ce mois, le vicomte de Castlereagh remit à la chambre des communes d'Irlande, un message du lord Camden qui l'informoit qu'il avoit mis la ville de Dublin sous la loi martiale, attendu qu'il savoit que les insurgés avoient un plan pour se rendre maîtres, dans le courant du mois, de cette capitale & des membres du gouvernement. La même communication fut faite à la chambre des lords. Toutes deux voterent des adresses de remerciemens au vice-roi.

Le commandant en chef a enjoint, sous des peines très-sévères, à tous les habitans, de placer, en cas d'alarme nocturne, des lampions allumés sur les fenêtres du premier étage.

Les insurgens & les troupes de sa majesté ont des combats fréquens, toujours opiniâtres & jamais décisifs. La victoire favorise tour-à-tour les deux partis.

Les insurgés ont perdu hier deux cents hommes à Ballycanew, dans le comté de Wexford. Mais d'un autre

abîlé, ils ont brûlé les environs d'Ennisconlhy. Le lieutenant Barkney ayant maîché contre eux fut tué dans le combat : sa troupe, forcée de battre en retraite, revint à la charge, une heure après, avec un renfort détaché du corps d'armée. Les rebelles, repoussés à leur tour, abandonnerent le champ de bataille, où l'on trouva le lieutenant Burekney, haché en morceaux. Les insurgés ont quelques armes à feu, mais le plus grand nombre est armé de piques.

C'est hier qu'O' Coigley a subi son jugement. Voici les détails de son exécution. Arrivé à Pennenden-Heat, il se mit à lire des prières en latin & en anglais. Après une lecture de cinq minutes, il tira de sa poche une orange & un canif; mais ses bras étant liés par derrière, il ne put couper l'orange. Il s'adressa à un de ses amis, lui remit l'orange avec le canif, & lui dit: « Coupez cette orange avec ce canif que j'ai dérobé à toutes les recherches. Ceux qui m'avoient refusé un pareil instrument de suicide, ignoroient sans doute que je ne voulois pas me soustraire à la gloire du supplice qui m'est préparé ». Il pria ses amis de garder son canif, comme un gage de son attachement, & mangea l'orange pendant le cours de ses dévotions. Quand il eut fini sa longue prière, il se mit à genoux pour chanter un psaume. Un prêtre du culte romain, nommé Griffiths, lui donna l'absolution, sans avoir pu le décider à se confesser. Dès qu'il fut sur l'échafaud, il prononça un discours, dans lequel on a remarqué le passage suivant : « Je déclare donc solennellement que je suis innocent des crimes qui ont motivé ma condamnation. Jamais je n'ai porté aucune lettre, papier ou message écrit, verbal ou imprimé, au directeur de France, ni à personne en son nom; jamais je n'ai été membre de la société de correspondance de Londres, ni d'aucune société politique dans la Grande-Bretagne. Certes, si un homme mérite d'être cru, c'est au moment où il va paroître à la barre de l'éternité, devant le pere céleste, le Dieu tout-puissant. Je meurs victime du parjure; d'abord pour avoir voulu apprendre au peuple qu'il est impossible de servir Dieu en persécutant son voisin pour une opinion, & sur-tout pour une opinion religieuse, secondement pour avoir employé la plus grande activité à faire présenter au roi une longue adresse, dans laquelle on le prioit de mettre fin à cette guerre déplorable & destructive; & de renvoyer ses ministres hypocrites qui outragent la vérité, en prenant le titre de serviteurs de sa majesté britannique.

» Je pardonne à tous les hommes, même à ceux dont le parjure me tue. Quand les nuages du préjugé & de la crainte seront dissipés, on rendra justice à ma mémoire.

» Seigneur, ayez pitié de moi, & recevez mon ame ! »

O' Coigley ayant cessé de parler, fit signe qu'il étoit prêt. Les bourreaux firent leur devoir, & il demeura suspendu pendant douze minutes. Alors on le descendit; un chirurgien lui coupa la tête, & l'exécuteur la montra au peuple en disant : C'est la tête d'un traître.

O' Coigley fut décapité à une heure.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 27 prairial.

Des hommes qui semblent fatigués de la profonde tranquillité dont nous jouissons, s'efforcent en ce moment de rallumer le feu de la discorde parmi les citoyens, au sujet des costumes.

Autrefois la gucrre a été faite aux cadettes & aux

collets verts; aujourd'hui, c'est contre les cheveux coupés & sans poudre, contre les perruques à la Titus & à la Brutus, qu'on paroît vouloir la commencer. C'est contre ce genre de coiffure que s'élevèrent plusieurs de ceux même qui l'ont jadis portée comme un signal de patriotisme. Ils prétendent à présent y voir un moyen de ralliement. Quelques citoyens ont déjà été insultés sous ce prétexte.

La police s'empressera, sans doute, de prévenir à tems les suites de ces provocations, qui finiroient par des troubles & des malheurs, & qui pourroient relever les partis, tous également comprimés sous la main & sous la puissance du gouvernement.

— D'après les feuilles anglaises, en date du 14 prairial, Nelson est dans la Méditerranée avec 10 vaisseaux de ligne; mais quelques personnes paroissent croire aujourd'hui, qu'il ne faut pas confondre ces 10 vaisseaux avec les 16 qui se sont détachés de la flotte, chargée du blocus de Cadix, & qui ont dépassé le détroit le 7 prairial. Elles pensent que Nelson étoit antérieurement dans la Méditerranée. Mais comment y seroit-il entré, sans qu'on l'eût su? Comment, d'un autre côté, auroit-on su à Londres, le 14, qu'il y étoit entré le 7?

Les événemens peuvent seuls éclaircir ces doutes. Nous n'en regardons pas moins comme plus que hasardée l'opinion du *Républicain*, qui annonce que la flotte anglaise de la Méditerranée est trois fois supérieure en nombre à celle de Buonaparte. Cette assertion seroit encore erronée, quand même la division qui est devant Cadix auroit aussi abandonné cette station, au risque de se trouver alors entre notre flotte & les 22 vaisseaux espagnols, qui peut-être dans ce cas mettroient en mer.

On estime qu'une escadre, embarrassée comme la nôtre, par un convoi de 300 bâtimens de transport qui s'étendent sur 5 à 6 lieues de mer, ne peut pas, même avec un vent toujours bon, faire plus de 15 à 18 lieues par jour, parce qu'il faut attendre les trainards & les bâtimens qui marchent mal.

Néanmoins, s'il n'y a pas eu de rencontre & de combat entre les deux escadres, Buonaparte, sorti depuis vingt-sept jours, peut à présent être arrivé à sa destination, qu'on suppose toujours être Alexandrie, en Égypte.

Au reste, le calme ou la tempête qui auroit entravé sa marche, auroit aussi mis des obstacles à la poursuite de l'amiral anglais.

Le 17, on n'avoit rien appris à Toulon de notre escadre, depuis le 9 au matin, jour où elle étoit en travers de la pointe méridionale de la Sardaigne, attendant, pour remettre à la voile, le retour des avisos envoyés à la découverte. Voici la lettre la plus récente que l'on ait :

A bord de l'Orient, vaisseau monté par le général Buonaparte, 11 prairial.

« L'avis qui porte nos dépêches pourroit être pris, ainsi n'attendez aucune nouvelle sur le but de l'expédition. Nous l'ignorons tous. C'est à la condition expresse de ne rien sader sur cet article, qu'il m'est permis de vous écrire.

» Nous ne faisons pas beaucoup de chemin. Ce n'est que vers le soir que le vent remplit nos voiles. Notre vaisseau est si encombré, que nous avons à peine la place pour suspendre nos hamacs. L'eau est très-mauvaise; & cette privation en est une grande pour des soldats français, quoiqu'ils ne craignent ni les fatigues ni les privations, ni les plus grands dangers ».

— On assure que madame Buonaparte a passé à Lyon pour se rendre aux eaux de Plombières.

— On dit qu'il ne se fera plus de nomination importante dans notre diplomatie, avant la clôture des conférences de Seltz. On ajoute que celle de Lacombe Saint-Michel à l'ambassade de Naples n'est pas encore parfaitement confirmée.

— Menards, ex-conventionnel, est nommé agent politique à Francfort. Chépy, vice-consul à Rhodéz, passe comme consul à Ancône; Moltédo le remplace à Rhodes. Neveu, ex-conventionnel, est consul à Saint-Ander.

— Charles Duval, ci-devant membre de la convention, refuse le vice-consulat de Lataquie, ancienne ville de Syrie.

— Le corps législatif de la république helvétique a fait mettre le séquestre sur les commanderies appartenant à l'ordre de Malte.

— Des rixes ont eu lieu à Caen entre les habitans & les militaires. On en est malheureusement venu aux mains, & le sang a coulé de part & d'autre. Le commandant de la ville a fait une proclamation dont on attendoit le meilleur effet, au départ du courrier qui a apporté cette nouvelle.

— Les lettres d'Italie parlent des efforts qu'on y fait pour organiser une Vendée & allumer la guerre civile. La révolte a déjà été comprimée dans le ci-devant duché d'Urbain. Mais celui qui est accusé d'être le principal directeur de ces mouvemens, un nommé Perucini, n'est point arrêté. Il continue à faire des proclamations, à lever des contributions, à ordonner de reprendre les attributs de l'ancien régime, à planter des croix & à réchauffer ainsi le fanatisme, de concert avec un certain nombre d'évêques & de prêtres qui l'entourent.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 27 prairial.

Portiez (de l'Oise) fait rapporter l'arrêté par lequel le conseil renvoyoit à l'examen d'une commission spéciale, la pétition du citoyen d'Etrouville, ingénieur en mécanique. Il observe d'abord que cet objet n'est point du ressort du corps législatif; en second lieu, que ce citoyen a présenté son plan à toutes les législatures & à l'assemblée constituante, & qu'il a été reconnu que, quoique fort ingénieux, il étoit inexécutable. Enfin, il remarque que d'Etrouville a une imagination ardente, & qu'en mécanique il faut de la précision & de la suite dans les idées.

Le même membre fait un rapport & présente un projet de résolution au nom de la commission de surveillance de la comptabilité: il est relatif à l'apurement des comptes visés & jugés par les anciennes chambres des comptes; il porte que les commissaires sont autorisés à recevoir ces comptes & à en arrêter la liquidation, si à défaut de pièces justificatives, ils jugent suffisans & raisonnables les motifs qui les ont fait recevoir par ces comptes.

Impression & ajournement.

Boulay (du Morbihan) reproduit son projet sur la restitution des biens de son frere, condamné à mort par la commission militaire, séante à Quiberon.

Le rapporteur étoit pour l'affirmative, & il se fon-

doit sur ce que les jugemens des commissions militaires lorsqu'il s'agissoit de délits autres que l'émigration, devoient être assimilés aux jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires.

Miasor, député du Montblanc, s'élève contre une pareille disposition; il soutient que le corps législatif n'a rien à revoir sur les jugemens des commissions militaires; que la constitution les a placés hors de son attribution; & qu'elle lui défend d'abolir la confiscation, lorsqu'elles l'ont prononcée: ou la disposition proposée, dit-il, ajoute aux loix existante, ou elle y déroge, ou elle n'y change rien: dans le premier cas, je soutiens que les loix existantes sont suffisantes & qu'elles ont tout prévu; dans le second, je prétends qu'elle doit être rejetée, parce que rien n'est plus dangereux que l'instabilité des loix; dans le troisieme, la loi est inutile: or, il n'est pas dans votre intention de faire des loix inutiles. Je demande la question préalable sur le projet de la commission.

Le rapporteur demande à répondre à ces observations; il entre dans le détail des motifs qui ont déterminé la commission à l'admettre.

Le conseil les juge insuffisants & adopte la question préalable.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les finances.

Couturier (du Bas-Rhin) demande à présenter des vues additionnelles aux projets de Villers. Il donne à ce sujet quelques développemens, qui sont renvoyés à la commission des finances.

Nota. Il n'y a pas eu de séance aujourd'hui au conseil des anciens.

Bourse du 26 prairial.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$, 59.	Montpellier.....	pair 15 j.
Idem.....	55 $\frac{1}{2}$, 56.	Rente provis.....	16 f. 81 c.
Hambourg.....	192 $\frac{1}{4}$, 190 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....	13 fr. 25 c.
Madrid.....	12 f. 25 c.	Bon 2/3.....	2 f. 9 c.
Mad. effect.....	14 f. 88 c.	Bon $\frac{1}{2}$	2 f. 5 c.
Cadix.....	12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect.....	15 f.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104 $\frac{1}{4}$, 103 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 38 c.
Geneve.....	1 $\frac{7}{8}$ per. 90 j.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{3}{5}$, 450 à 455 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin, — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

Exposé des moyens de mettre en valeur & d'administrer la Guyane, orné d'une carte, par Daniel Lescallier, ancien ordonnateur de cette colonie & de la Guyane hollandaise; nouvelle édition, un vol. in-8°. Prix, 3 fr. 60 cent. A Paris, chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n° 1251.

Le débit rapide de la première édition est une preuve de plus, en faveur de cet ouvrage, que recommandoient suffisamment la nature du sujet & le nom de l'auteur.

A. FRANÇOIS.
SUPPLEMENT N° VIX.